

Décision

Générale

colonial

Décision n° 87-423-1932 Interdictions de séjour.

n° 87-423-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 février 1932

Numéro JO

n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro

1 février 1932

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit, pendant dix ans, au nommé Mohamed Hassen. somali Darot, condamné à huit mois de prison et dix ans d'interdiction de séjour, pour vol. En cas de contravention au présent arrêté d'éloignement, il sera passible des peines prévues à l'article 45 du Code pénal.